TR/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE FRANCOIS MITTERRAND (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue François Mitterrand par la société SOBECA – 33 rue de Valenton – ZI Les Petites Haies – CS 90042 – 94046 Créteil, agissant pour le compte de la CPCU – 185 rue de Bercy – 75012 Paris,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue François Mitterrand** à compter du **10 avril 2023** à **8 heures 30** jusqu'au **26 mai 2023** à **17 heures :**

- Au droit du n°22 :
- **Neutralisation de la piste cyclable :** les cyclistes seront invités à mettre pied à terre,
- **Neutralisation partielle du trottoir :** la circulation des piétons sera maintenue,
  - Uniquement entre le 17 et 21 avril 2023 au débouché de la rue de Bretagne
- **Neutralisation de la file de circulation** (sens Paris/Ivry) : **la circulation alternée** sera gérée par feux tricolores,
- **Neutralisation du passage piéton :** les piétons seront déviés par le second passage existant,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SOBECA – 33 rue de Valenton – ZI Les Petites Haies – CS 90042 – 94046 Créteil.

FAIT EN MAIRIE, LE 03 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne) 132

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 04 AVR. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne) N° 283

Nathalie Leberthon